

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 25 septembre 2025

N° CP-2025-6-11-3

N° **applicatif** 12899

11^{ème} Commission

Commission Eurométropole de Strasbourg

Direction

Direction de l'innovation et de la transformation
publiques

SUBVENTION A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG DANS LE DOMAINE DES DONNEES GEOGRAPHIQUES

Résumé : Les données et leur valorisation constituent des outils de connaissance, d'analyse, de pilotage et de gouvernance pour les acteurs publics. Elles sont également des éléments indispensables pour l'aménagement durable des territoires, le développement économique, les transitions énergétiques et écologiques et l'innovation.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est inscrite, dès sa création en 2021, dans un écosystème partenarial large et solide en matière de données.

Pour prolonger ces engagements et ainsi garantir la souveraineté du territoire en matière de données géographiques, mais également pour déployer des services à la hauteur des besoins des usagers et de l'administration, il est proposé de contribuer au maintien du référentiel géographique à grande échelle sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg à travers une subvention d'investissement de 5 000 €.

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) tient à jour depuis plus de 30 ans son système de données géographiques de référence sur son territoire. Il s'agit d'un référentiel géographique de grande qualité, indispensable pour une bonne gestion du territoire.

A l'heure des évolutions historiques qui sont à l'œuvre dans le domaine des données (mouvement Opendata, montée en charge de plateformes de diffusion, ...), il apparaît que le système de données élaboré par l'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit pleinement dans les données dites « souveraines ».

Ces données peuvent ainsi être utilisées « en confiance pour exercer des prérogatives de puissance publique », mais aussi permettre aux entreprises privées de ne pas dépendre de grandes plateformes étrangères pour accéder aux marchés et développer leur activité et en leur offrant un support à l'innovation.

Dans ce contexte, et comme pour les années précédentes, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 € à l'Eurométropole de Strasbourg afin

de poursuivre le maintien à jour du système de données géographiques de référence sur son territoire.

La Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres partenaires financeurs (Electricité de Strasbourg, Gaz de Strasbourg, SDEA, CTS, ...) unissent ainsi leurs moyens pour disposer d'un support de travail indispensable à tous et qui s'inscrit dans le registre des données souveraines.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre de l'année 2025, une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 € à l'Eurométropole de Strasbourg pour contribuer au maintien des bases de données géographiques de référence sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P005</i>	<i>O004</i>	<i>P005E07</i>	<i>T13</i>	<i>(4099) 204-2041581-020</i>	<i>5 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>5 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.